



ORPHELINAT
NATIONAL
DES CHEMINS DE FER
DE FRANCE

SÉJOUR AU

FUTUROSCOPE

21 et 22 octobre 2026

Venez découvrir !



À POITIERS

**Cher Pupille,
Madame, Monsieur,**

Cette année, l'ONCF vous propose une activité nationale de deux jours au FUTUROSCOPE les :

21 et 22 octobre 2026

Le Bureau national a validé ces deux jours au FUTUROSCOPE ouverts **à tous les pupilles à jour de leur situation.** Ces deux jours permettront à l'ensemble de la famille (enfants mineurs et majeurs compris) de profiter dans les meilleures conditions de ce magnifique parc d'attraction de la Vienne.

Lors de votre séjour l'accès au parc d'attraction vous est proposé ainsi que le spectacle « la clé des songes ». Elle s'appuie sur les suggestions des militants ONCF lors de notre dernier congrès à Tours et sur les objectifs du projet éducatif de l'ONCF.

De même, est prévue lors de ce séjour, une rencontre collective avec un membre du Bureau. La date et l'heure de ce moment d'échange vous seront communiquées dès le début du séjour.

L'ensemble de ces propositions est le fruit de la solidarité active de près de 51 000 adhérents de l'association.

En vous souhaitant par avance, un excellent séjour dans ce magnifique parc, nous vous adressons nos plus respectueuses salutations.

Vincent GRELLIER
Secrétaire Général

Régis BACHELET
Référent pupilles



INSCRIPTION

Sans plus tarder, nous vous invitons à compléter lisiblement la fiche d'inscription, et à la renvoyer au siège ONCF par mail à pupilles@oncf.asso.fr ou courrier postal (263 rue de Paris, case 539 - 93515 Montreuil cedex) **au plus tard le 15 juin 2026.**

Après cette date, toujours en vous adressant au siège de l'ONCF, les demandes seront traitées, dans la limite des places disponibles.

ACCOMPAGNEMENT

Les pupilles mineurs doivent être accompagnés par le responsable légal, un frère ou une sœur majeur-e. Afin de privilégier la venue d'un maximum d'enfants, nous n'autorisons qu'un accompagnateur majeur par famille.

FRAIS DE SÉJOUR

L'ONCF prend à sa charge :

Le 21 octobre 2026

- Le déjeuner (la table d'Arthur)
- L'accès au parc
- Le dîner (la table d'Arthur)
- Le spectacle « la clé des songes »
- La nuit d'hôtel



Le 22 octobre 2026

- Le petit déjeuner
- L'accès au parc



L'ONCF ne prend pas à sa charge

- Le déjeuner du 22 octobre
- Les frais personnels
- Les boissons (autres que lors des repas)

FRAIS DE TRANSPORT SNCF

Nous rembourserons les titres de transport SNCF en 2ème classe aux pupilles qui ne bénéficient pas de facilités de circulation (pour ceux qui en bénéficient, nous prenons en charge les frais de réservation).

Nous prenons en charge les frais de transport et de séjour de l'accompagnateur d'un pupille mineur si celui-ci est le représentant légal.

Si l'accompagnateur ne remplit pas ces conditions, la prise en charge de ses frais de transport et de séjour doit être soumise à un accord préalable du siège de l'ONCF.

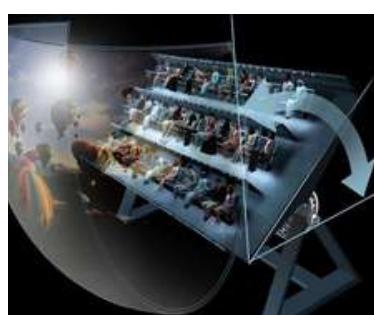
CONDITIONS DE SÉJOUR

Le séjour commence le mercredi 21 octobre pour le déjeuner et se termine le 22 octobre en fin de matinée.

INFORMATION

Vous recevezrez la confirmation de votre participation au séjour courant du mois d'août 2026.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.



UN PUPILLE MINEUR NON ACCOMPAGNÉ NE SERA PAS ACCEPTÉ AU SÉJOUR.

The background features a dark, star-filled space. On the left, there's a large, metallic, multi-faceted pyramid or crystal structure that reflects light in various colors. In the center, a massive, illuminated fountain with many jets of water shooting upwards is visible. To the right, several fireworks are exploding in the sky, creating bright, colorful bursts of light.

**REJOIGNEZ-
NOUS !**



Régis Bachelet : 06 63 29 74 83

Jean Michel Nanty : 06 19 12 30 79